

CCPRO – BUDGETS PRIMITIFS 2019

Présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, destinées à l'information des citoyens (art L 2313-1 du CGCT).

1) Quelques notions de la comptabilité publique :

Chaque année, les Collectivités Territoriales doivent procéder au vote des divers documents administratifs financiers comme les Comptes de Gestions (CG), les Comptes Administratifs (CA) et le Budgets Primitifs (BP).

La comptabilité publique a établi la règle de séparation de l'ordonnateur (ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et du Trésorier (le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le Comptable Public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : Un budget est calqué sur une année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : tout budget doit être retracé dans un document unique.
- L'universalité : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses. Pas d'affectation de recettes à une dépense précise sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : Toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Les CG sont la retranscription des écritures passées par le Trésorier. Elles doivent être en absolue concordance avec les écritures passées par la Collectivité sur chaque compte budgétaire. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les CA sont la retranscription des écritures passées par l'Intercommunalité. Ils doivent être en concordance avec les écritures du CG. Lors du vote des CA, le Président quitte la séance et la Présidence afin que l'assemblée délibérante lui donne quitus de sa gestion passée. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat, les redevances ainsi que les dépenses liées aux fonctionnement courant d'une Collectivité (énergie, consommables, contrats, subventions aux associations etc...) ;
La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à l'Intercommunalité comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de l'Intercommunalité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

2) **Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population :**

L'économie mondiale s'essouffle après avoir connu un regain en 2017. En effet, les économies des pays avancés et celles des pays émergents qui tiraient vers le haut la croissance, connaissent un ralentissement qui rejaillit sur l'ensemble de l'Economie mondiale. La croissance 2019 Européenne est estimée à 1,6% contre 1,5% pour la France. De plus, les mouvements sociaux des « gilets jaunes » fragilisent encore plus ces prévisions qui pourraient, en cas de concession de l'Etat, être largement en deçà des 1,5% annoncés.

Sur le plan local, nous pouvons constater un accroissement de la pauvreté liée à un manque de travail sur le bassin Orangeois mais aussi à cause de l'augmentation du coût de la vie et donc de la baisse du pouvoir d'achat.

La population Intercommunale croît lentement, ce qui convient parfaitement à la politique mis en place par la gouvernance à savoir un territoire à taille humaine et où il fait bon vivre. La politique budgétaire vise à ne pas augmenter les taxes afin de préserver un maximum de pouvoir d'achat à notre population.

3) **Prévisions du budget 2019 :**

Les prévisions 2019 sont globalement dans la même tendance que 2018. Le chapitre 011 (charges à caractère général) augmente de 1 M€ suite au changement de lieu d'incinération de nos ordures ménagères (les bennes iront à Vedène au lieu d'Orange). Ce changement géographique est dû à la règlementation de plus en plus contraignante qui impose de nouvelles règles environnementales. Le revers est que les coûts de transports (carburant, péage et temps de travail des agents) vont augmenter sans aucune contrepartie puisque l'assemblée délibérante a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité liée aux ordures ménagères.

La priorité du budget 2019 reste la réalisation de travaux correspondants aux enveloppes attribuées aux communes (voir paragraphe pacte financier de 2016) en complément d'une étroite surveillance des dépenses de fonctionnement et d'une optimisation des recettes si tant est cela restait encore possible.

Il est à noter que 2019 est marqué par l'arrivée de deux budgets annexes supplémentaires suite à des transferts de compétences des communes membres vers notre Intercommunalité. Il s'agit des budgets annexe de l'eau et de l'assainissement.

4) **Zoom sur le pacte financier de 2016 :**

L'intégration d'Orange à la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze le 1^{er} janvier 2014 a permis de mettre en avant un certain nombre d'incohérences qui ne permettait pas d'attribuer à Orange son Attribution de Compensation (AC) définitive si cette commune était traitée comme les autres.

Dès lors sous l'impulsion d'Orange et Sorgues, un pacte financier visant à régulariser cette situation a été travaillé. Le collège des Maires a, par ailleurs, souhaité un plus grand retour financier vers les Communes. Ainsi, le pacte financier de 2016 a vu le jour et peut se résumer comme suit :

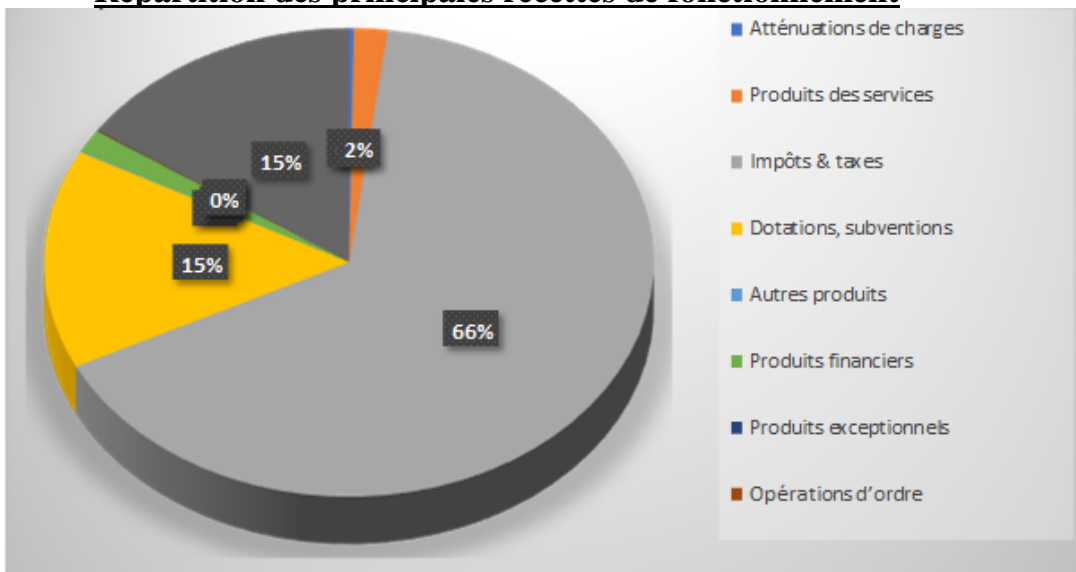
- Fixation définitive de l'Attribution de Compensation de la ville d'Orange ;
- Solidarité des communes les plus « riches » vers les plus « pauvres » ;

- Retour financier accrue vers les communes membres ;
- Mise en place d'enveloppes travaux dédiées aux communes (la moitié du montant total reste à la CCPRO alors que la seconde moitié est reversée à la commune dans son AC avec possibilité pour celle-ci d'abonder son enveloppe travaux de ce même montant ;
- Définition des travaux supportés par les enveloppes ou par les fonds propres de la CCPRO.

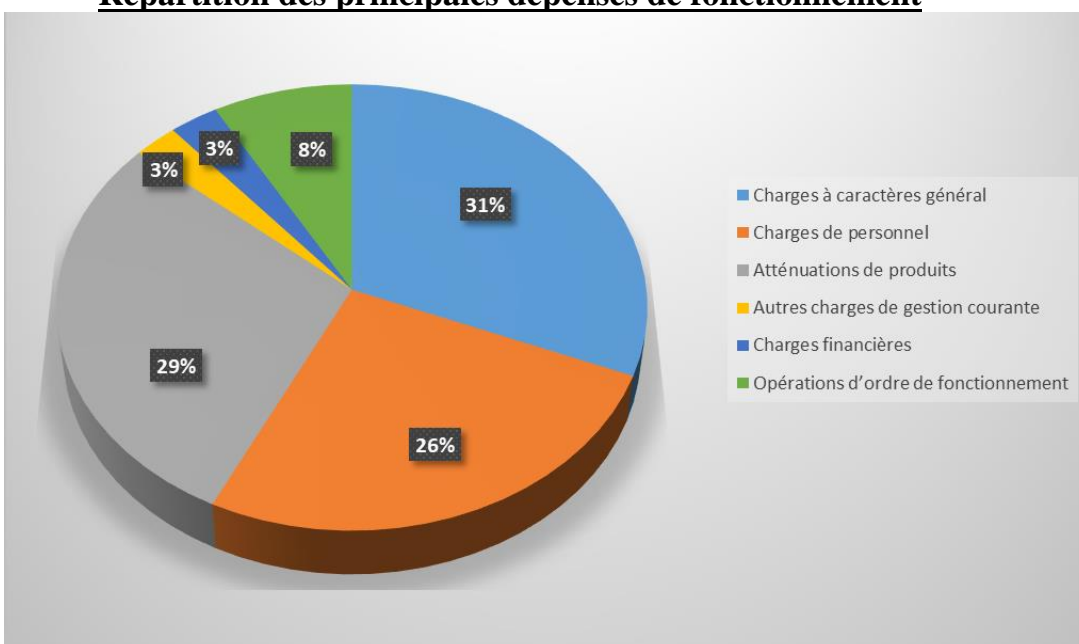
Il est à noter que ce pacte financier est valable jusqu'aux prochaines élections municipale et qu'il conviendra alors de fixer les conditions de son renouvellement ou de son abandon.

5) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement :

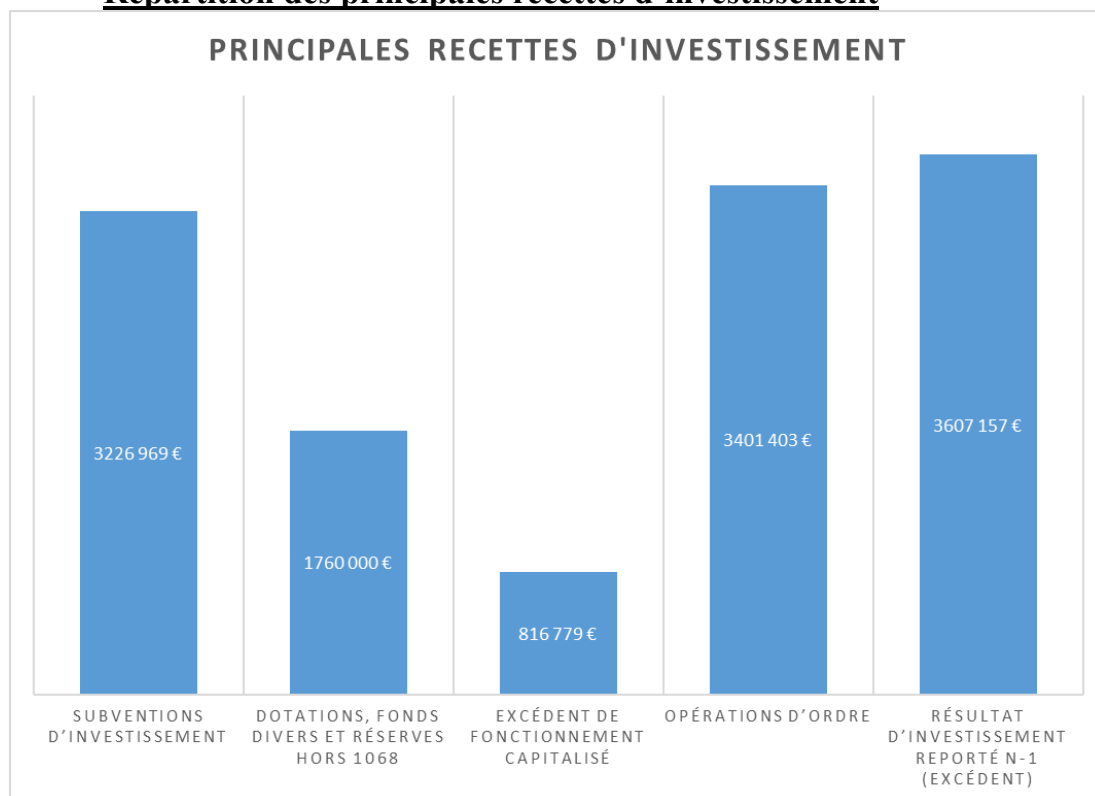
Répartition des principales recettes de fonctionnement



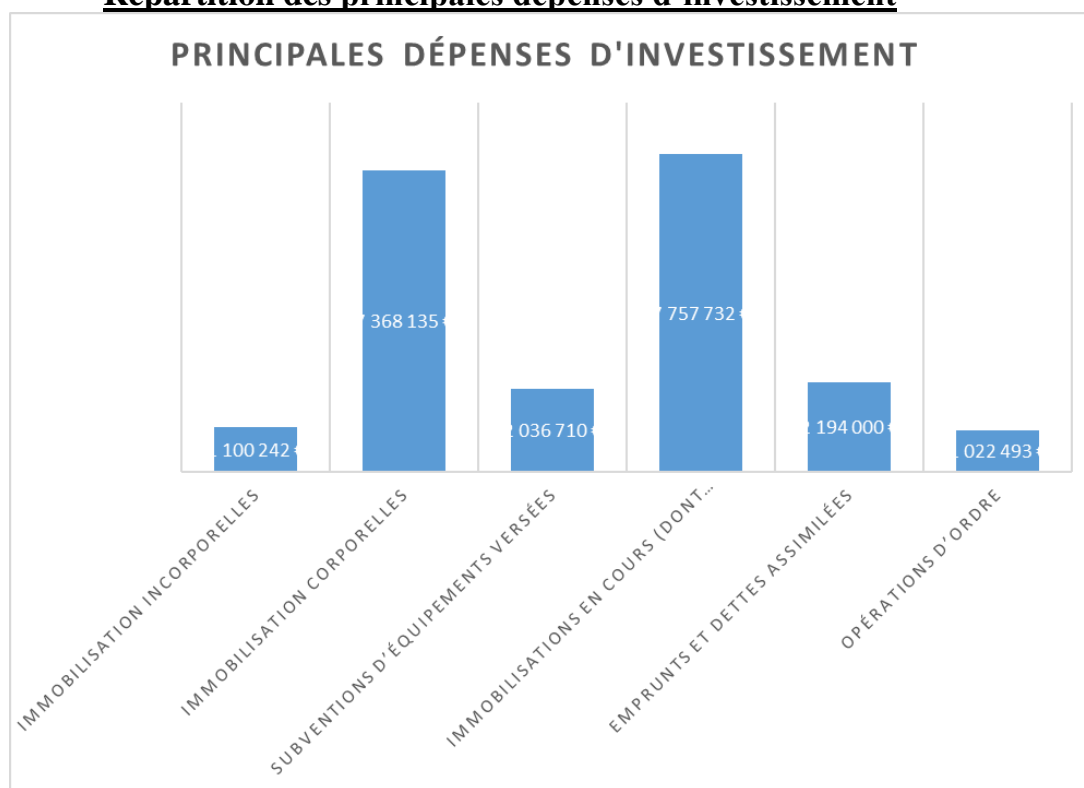
Répartition des principales dépenses de fonctionnement



Répartition des principales recettes d'investissement



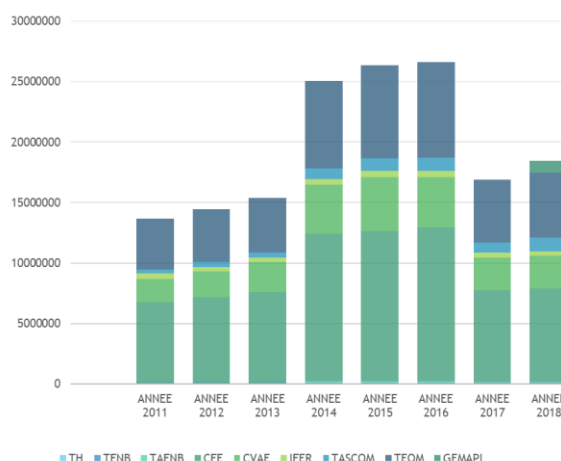
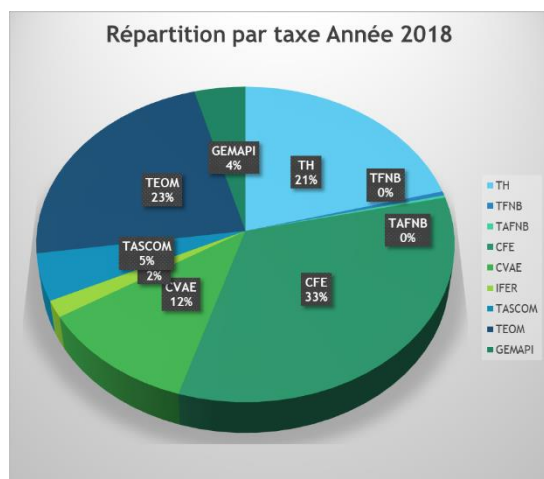
Répartition des principales dépenses d'investissement



L'évolution de 2017 à 2018 est relativement neutre et les deux excédents restent sur les mêmes tendances.

6) La fiscalité et les dotations 2019 de la CCPRO :

La fiscalité devrait rapporter les mêmes montants qu'en 2018 grâce au maintien des taux en vigueur. Les prises de compétences eau et assainissement devaient rapporter 0,5 M€ en 2019, malheureusement la loi de finances 2019 est revenue sur ce point privant ainsi notre Intercommunalité d'un gain non négligeable pour lequel nous avions anticipé ce transfert.



7) Montant du Budget Consolidé : (Budget Principal & Budgets Annexes : Eau, Assainissement, Granges Blanches II, Prestations de Services, SPANC, Chemin d'Avignon & La Malautière)

SECTION	Crédits ouverts 2018	Réalisation	Crédits ouverts 2019
Investissement			
Dépenses	32 076 227,92 €	15 822 320,72 €	43 954 324,31 €
Recettes	32 076 227,92 €	17 341 849,19 €	43 954 324,31 €
Fonctionnement			
Dépenses	42 407 487,99 €	30 622 679 80 €	61 073 595,15 €
Recettes	42 407 487,99 €	34 545 244,45 €	61 073 595,15 €
Total général			
Dépenses	74 483 715,91 €	46 445 000,52 €	105 027 919,46 €
Recettes	74 483 715,91 €	51 887 093,64 €	105 027 919,46 €

L'augmentation significative entre 2018 et 2019 provient de la prise en compte de quatre budgets annexes supplémentaires. Ceux de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT suite à un transfert de compétence au 1^{er} janvier 2019) qui représentent 5,06 M€ en fonctionnement et 6,18 M€ en investissement. Ceux de CHEMIN D'AVIGNON et de LA MALAUTIERE qui ont dû être repris dans nos compte suite au contentieux nous opposant à la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat consécutif aux départs des Communes de Sorgues et Bédarrides de notre Intercommunalité. Ces budgets ne devraient pas avoir de mouvement cette année.

8) Crédits d'investissement pluriannuels :

DENOMINATION DE L'AP/CP	RECETTES / DEPENSES	MONTANT AP en TTC	Réalisé au 31/12/2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
RESTAURATION ET RENATURATION BERGE REVESTIDOU CADEROUSSE	Dépenses	255 646,96 €	247 603,99 €	8 042,97 €			
	Recettes	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €			
REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON	Dépenses	1 706 673,20 €	301 865,74 €	466 284,46 €	504 000,00 €	434 523,00 €	
	Recettes	776 001,96 €	0,00 €	152 257,59 €	180 000,00 €	151 200,00 €	292 544,37 €
REAMANAGEMENT AVENUE MEYNE CLAIRE A ORANGE	Dépenses	1 632 102,72 €	1 618 528,33 €	13 574,39 €			
RESTRUCTURATION RUE SAINT CLEMENT A ORANGE	Dépenses	1 640 648,53 €	1 441 040,67 €	199 607,86 €			
ROND POINT ARC DE TRIOMPHE A ORANGE	Dépenses	2 534 519,75 €	2 374 323,54 €	160 196,21 €			
VOIRIE LES GENETS ET LA CALADE A ORANGE	Dépenses	1 430 209,20 €	1 321 666,86 €	108 542,34 €			
	Recettes	715 104,60 €	665 010,16 €	50 094,44 €			
POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE	Dépenses	7 447 140,35 €	650 832,74 €	4 615 659,00 €	1 060 028,66 €	1 120 619,95 €	
	Recettes	2 578 748,21 €	190 857,67 €	153 158,94 €	708 365,21 €	1 526 366,39 €	
REQUALIFICATION BD DALADIER ORANGE	Dépenses	3 360 000,00 €	0,00 €	672 000,00 €	2 016 000,00 €	672 000,00 €	
	Recettes	567 710,00 €	0,00 €	0,00 €	146 000,00 €	421 710,00 €	
RESTRUCTURATION AVENUE ARGENSOL A ORANGE	Dépenses	5 760 000,00 €	0,00 €	1 152 000,00 €	2 304 000,00 €	2 304 000,00 €	
CREATION D'UN PARKING A CHATEAUNEUF-DU-PAPE	Dépenses	540 000,00 €		300 000,00 €	240 000,00 €		
TO TAL DEPENSES		26 306 940,71 €	7 955 861,87 €	7 695 907,23 €	6 124 028,66 €	4 531 142,95 €	0,00 €
TO TAL RECETTES		4 757 564,77 €	855 867,83 €	475 510,97 €	1 034 365,21 €	2 099 276,39 €	292 544,37 €

9) Niveau des épargnes et capacité de désendettement :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (prévisions)
Epargne brute	4 629 062 €	11 842 551 €	11 684 617 €	7 170 438 €	4 611 326 €	6 012 465 €	4 299 851 €
Epargne de gestion	5 895 241 €	13 115 929 €	12 876 562 €	8 415 592 €	5 162 844 €	7 031 390 €	5 145 033 €
Epargne nette	2 919 498 €	9 823 649 €	9 767 754 €	5 164 022 €	3 581 374 €	4 993 540 €	2 105 851 €

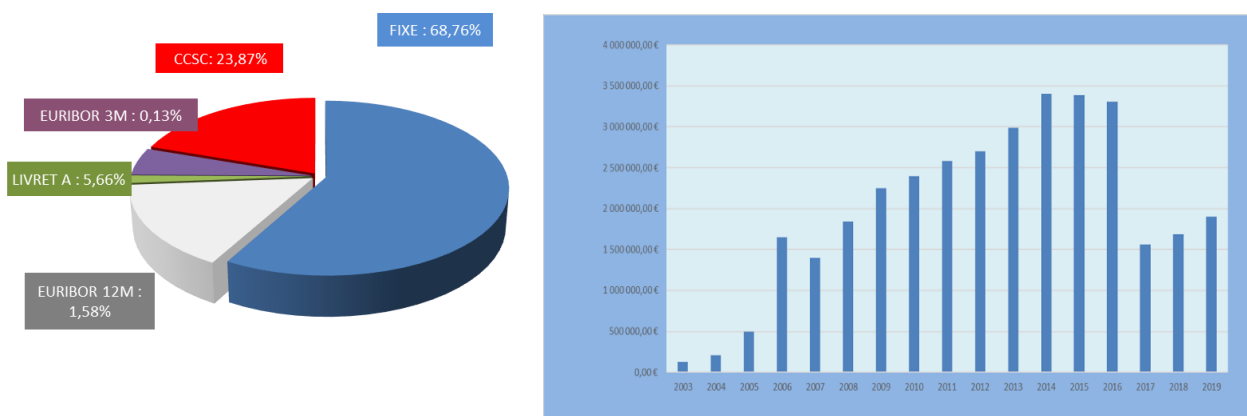
Epargne brute : Recettes réelles de fonctionnement *moins* dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipements.

Epargne de Gestion : Epargne brute *plus* intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

Epargne nette : Epargne de gestion *moins* annuité du capital de la dette *ou* Epargne brute *moins* remboursement de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

Remarque : les montants indiqués sur 2019 seraient exacts si l'exécution du budget se déroulait à 100%. Néanmoins, chaque année, l'exécution est moindre, ce qui permettra à ces chiffres de remonter lors du prochain Compte Administratif.

10) Niveau d'endettement de la collectivité :



Le départ des communes de Bédarrides et Sorgues a eu pour conséquence, de leur part, d'effectuer un recours gracieux auprès du Préfet, visant à contester la part de dette leur revenant (malgré deux délibérations prises en ce sens et non contestées dans les délais règlementaires). Ainsi, en attente de l'arbitrage Préfectoral, notre Intercommunalité règle 584 540 € annuel pour des emprunts qui devraient logiquement être supportés par la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat.

L'historique de gauche permet de visualiser la part de capital restant due revenant à la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat (CCSC) qui représente près d'un quart de notre dette restante. Il indique aussi la répartition entre structure de taux.

Après avoir progressé chaque année avant l'arrivée d'Orange, la dette a légèrement régressé avant d'être pratiquement divisée par deux, suite au départ de Sorgues et Bédarrides le 1^{er} janvier 2017 (histogramme de droite). Depuis 2017, l'annuité connaît une tendance à la hausse suite à la réalisation d'emprunts nécessaires aux gros dossiers en cours de réalisation (achat du siège Orangeois, Pôle d'Echange Multimodal et Points d'Apports Volontaires pour les ordures ménagères).

11) Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement est de 4,88 années. En clair, il faudrait pratiquement 5 ans et pour rembourser la dette en y consacrant toute l'épargne brute annuelle de l'intercommunalité (toujours à condition de réaliser à 100% les inscriptions annuelles, mais n'étant pas le cas, cela réduirait ce ratio).

Elle se calcule comme suit : Encours de la dette / Epargne brute

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Une collectivité doit faire attention lorsqu'elle atteint 8 années pour son désendettement sans dépasser 12 années.

12) Niveau des taux d'imposition :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation (TH)	8,28%						
Taxe Foncière non-bâti (TFNB)	4,10%						
Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères hors orange	11,50%					10,20%	10,20%
Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères orange	7,65%			8,65%	9,63%		
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) hors Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) orange	32,09%						

13) Principaux ratios :

Ratios		Valeurs CCPRO	Moyenne strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	584,32 €	279,00 €
2	Produit des impositions directes / population	407,19 €	269,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	396,39 €	333,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	233,30 €	73,00 €
5	Encours de la dette / population	436,31 €	192,00 €
6	DGF / population	14,53 €	54,00 €
Ratios		Valeurs CCPRO	Moyenne strate
7	Dépenses de personnels / recettes réelles de fonctionnement	23,05, %	39,20 %
8	Dép. fonctionnement et rbt dette en capital / rec. réelles de fonct.	92,72 %	89,00 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	33,50 %	21,80 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	62,65 %	57,80 %

L'interprétation globale de ces ratios est la suivante :

Malgré des taux bas de fiscalité et des Dotations Globales de Fonctionnement très basse, nos recettes sont supérieures à la moyenne de notre strate tout comme nos dépenses de fonctionnement.

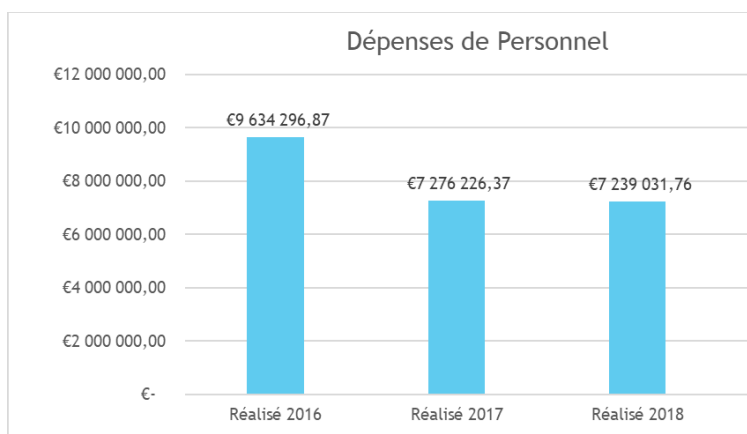
Par contre nos dépenses d'équipement (investissement) sont plus de trois fois supérieures aux Intercommunalités de même population prouvant ainsi notre volonté de porter des projets.

Les dépenses de personnels sont bien en deçà de la moyenne, preuve d'un souci de travailler avec un juste effectif.

Enfin les ratios relatifs à la dette sont légèrement supérieurs à la strate, ils seraient en dessous si nous ne continuions pas à supporter certaines échéances que devrait normalement assumer la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat suite à l'arrivée de Bédarrides et Sorgues.

14) Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

La masse salariale a été de 7,28 M€ contre 7,34 M€ en 2017. Elle reste donc stable et traduit la volonté politique de ne pas faire exploser ce poste de dépenses obligatoires.



	EFFECTIFS POURVUS			
	A	B	C	TOTAL
Au 31/12/2016	13	19	207	239
Au 31/12/2017	13	19	156	188
Au 31/12/2018	12	18	159	189
Evolution 2016/2017	-21,34% (transferts d'agents suite au départ de Sorgues et Bédarrides)			
Evolution 2017/2018	0,53%			

La ligne directrice reste le maintien du nombre d'agents.



Les services de la CCPRO fonctionnent sur une base de 36,66 heures hebdomadaires, soit pour un temps complet 1607 heures.

La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans. 75 agents se situent dans la tranche 50/59 ans.

15) **CONCLUSION :**

Forte de cinq communes et d'une population de 45 800 habitants, la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange vit sa dernière année sous le régime du pacte financier de 2016, qui, rappelons-le, a été instauré pour d'une part clarifier l'Attribution de Compensation d'Orange et d'autre part pour redistribuer financièrement des communes les plus « riches » vers les communes les plus « pauvres ».

La baisse des recettes liée à l'augmentation des charges (à minima de l'inflation) tend à fragiliser l'équilibre financier de la CCPRO qui se fera en 2019 sans recourir à l'augmentation de la fiscalité ou avec recours à l'emprunt.

Les marges de manœuvres restent limitées et déjà utilisées depuis plusieurs années à savoir :

- L'optimisation et la recherche de nouvelles recettes.
- Le suivi très strict des dépenses de fonctionnement.
- L'utilisation maximales des crédits d'investissement des enveloppes travaux des Communes.
- La préparation à la mutualisation de plusieurs services, sources d'économies à moyen termes.

L'échéance du pacte financier de 2016 étant fixée au jours des élections municipales de 2020, la nouvelle assemblée devra se positionner sur les nouvelles règles de fonctionnement qu'elle souhaite mettre en place au sein de son Intercommunalité.

Enfin, l'arbitrage du Préfet, quant à la répartition de l'actif et du passif entre la CCPRO et la CCSC, permettra d'avoir une visibilité sur l'avenir et donc de travailler avec plus de certitude sur des projets structurants pour notre Intercommunalité.